



Paris, le 28/02/2013

FICHE DE LIAISON

NOM -PRENOM : ROGER Karine

Réunion : Rencontre du Cabinet de Marisol Touraine en intersyndicale contre l'ordre infirmier

Organisée par : **Le Ministère de la Santé**

En date du : 27/02/2013

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD et UNSA SANTE ET SOCIAUX a été reçue mercredi 27/02/2013 par le cabinet de la Ministre de la Santé au sujet des ordres professionnels paramédicaux.

Après avoir rappelé l'historique de ses actions depuis 2006, l'intersyndicale a demandé expressément au cabinet que ce dossier arrive à son terme en trouvant une solution favorable pour les collègues salariés qui dans une très grande majorité refuse l'ordre professionnel.

L'intersyndicale a tenu à souligner à nouveau la démesure dont fait preuve l'ordre infirmier (chantage au recrutement, à l'entrée à l'école de cadres, sanction et menaces de poursuites pénales à l'égard de la profession, convocation d'un directeur d'établissement à la gendarmerie etc....) ne faisant qu'exacerber les tensions entre les directions d'établissement et les infirmiers salariés.

A cela le cabinet a apporté les réponses suivantes :

- Sur le fond du problème, il a réaffirmé la volonté politique de la Ministre de rendre l'adhésion à l'ordre infirmier facultative.
- Sur la méthode, un groupe de travail parlementaire conduit par Mme Le Houerou (députée des Côtes d'Armor) a été mis en place. Les travaux réalisés par ce groupe devraient aboutir à une proposition de loi avant l'été 2013. Dans ce cadre, l'intersyndicale devrait être auditionnée prochainement par ce groupe de travail.
- Le cabinet a demandé à la DGOS de renvoyer aux directions d'établissement une lettre rappelant l'état du droit en la matière.

L'intersyndicale, tout en réaffirmant sa position en faveur de l'abrogation des ordres professionnels paramédicaux, a estimé que la volonté de rendre facultative l'adhésion à l'ordre infirmier est une étape significative.

L'adhésion facultative soulève 2 questions :

- Celle du transfert des missions de l'Ordre Infirmier ; l'intersyndicale suggère la création d'une commission IDE au sein du HCPP
- Celle des modalités pour quitter l'ordre infirmier lorsque l'agent a adhéré.